

Manifeste pour la reconnaissance et la meilleure prise en compte de « bassins de vie transfrontaliers » dans l'action publique

Suite à l'interpellation de son réseau, la MOT a porté une expérimentation « bassins de vie transfrontaliers » avec le soutien de partenaires locaux sur cinq territoires pilotes aux frontières françaises¹. En s'appuyant sur les résultats de ces travaux, la MOT et son réseau appellent à une meilleure prise en compte des territoires frontaliers et de leurs besoins dans l'action publique.

Appel à un changement de regard : de territoires frontaliers à bassins de vie transfrontaliers

- ▶ Considérant le **positionnement stratégique des territoires frontaliers** en tant que « laboratoires vivants de l'intégration européenne »²,
- ▶ Considérant que les territoires frontaliers, sont construits autour d'interdépendances transfrontalières impactant de multiples dimensions de la vie de ces territoires et de leurs habitants. Ces derniers traversent les frontières non seulement pour travailler, mais aussi pour consommer, accéder à des services et équipements, se divertir ou entretenir des liens interpersonnels.
- ▶ Considérant le **manque de connaissance, de reconnaissance et de prise en compte** des spécificités de ces territoires frontaliers dans les stratégies territoriales et politiques publiques,

La MOT et son réseau appellent à un changement de regard des acteurs afin de considérer ces territoires comme de véritables bassins de vie transfrontaliers : des territoires liés par des interdépendances fonctionnelles, la richesse de leurs liens historiques, culturels et interpersonnels, dotés d'une conscience d'appartenance à un territoire commun et d'une volonté de cohésion territoriale transfrontalière.

Vers une meilleure prise en compte des enjeux partagés par les bassins de vie transfrontaliers

Du fait de leur situation spécifique, les bassins de vie transfrontaliers partagent des enjeux propres qui doivent être pris en compte en vue de garantir la cohésion des territoires.

1. **Pour les habitants des bassins de vie transfrontaliers, des enjeux quotidiens d'accès aux marchés, aux équipements et services.** Qu'il s'agisse d'accéder aux transports en commun, aux équipements de santé, aux services administratifs ou encore à l'emploi, les habitants des bassins de vie transfrontaliers font face à de nombreux obstacles juridiques, techniques, informationnels, culturels, et au manque d'adaptation des politiques publiques au contexte transfrontalier. Résider dans un territoire frontalier ne devrait pas signifier un moindre accès aux marchés, aux services et équipements essentiels, mais

¹ Lien vers le rapport de l'étude et la synthèse : [espaces-trans-frontaliers.org: Expérimentation "Bassins de vie transfrontaliers": Connaître, comprendre et agir à l'échelle des bassins de vie transfrontaliers](https://espaces-trans-frontaliers.org/Exp%C3%A9rimentation%20Bassins%20de%20vie%20transfrontali%C3%A8res%20-%20Conna%C3%AFtre%2C%20comprendre%20et%20agir%20%C3%A0%20l'%C3%A9chelle%20des%20bassins%20de%20vie%20transfrontali%C3%A8res)

² Commission Européenne, 2022 : [RAPPORT sur les régions frontalières de l'UE: des laboratoires vivants de l'intégration européenne | A9-0222/2022 | Parlement européen \(europa.eu\)](#)

au contraire constituer une opportunité de complémentarité et de coopération dans l'accès à ces derniers.

2. **Pour les territoires et leurs acteurs, des enjeux de déséquilibres territoriaux et de réciprocité.** Sur un même bassin de vie transfrontalier coexistent des territoires aux systèmes socio-économiques, fiscaux ou juridiques parfois divergents. Si ces asymétries peuvent être sources de complémentarités et d'attractivité, elles peuvent aussi engendrer d'importants déséquilibres territoriaux. Ces derniers impactent négativement la capacité des territoires à subvenir équitablement aux besoins des entreprises et des populations (logement, transports, services publics...). Sans prise en compte suffisante de ces impacts de part et d'autre de la frontière, les inégalités socio-économiques et la ségrégation spatiale risquent de s'accroître sur les bassins de vie transfrontaliers, nuisant à l'attractivité, au développement durable et cohésif de ces territoires.
3. **Pour les bassins de vie transfrontaliers et leurs acteurs, des enjeux de connaissance et de reconnaissance.** Alors que les données statistiques comme qualitatives sont essentielles pour éclairer les stratégies territoriales et l'action publique, les acteurs des territoires frontaliers sont confrontés au manque de données existantes à l'échelle transfrontalière (flux transfrontaliers...). Le manque de connaissance des bassins de vie transfrontaliers et de leurs forces et enjeux peut réduire leur visibilité dans le débat public alors qu'ils méritent au contraire une attention particulière au vu de leurs spécificités.
4. **Pour les acteurs des bassins de vie transfrontaliers et à tous les niveaux, des enjeux de gouvernance.** Les bassins de vie transfrontaliers sont des territoires complexes et en constante évolution, à la croisée de multiples échelles territoriales, souverainetés et enjeux. D'une part il est nécessaire de soutenir des cadres pérennes de dialogue et de travail politique et technique transfrontalier. D'autre part, il faut expérimenter des formes de gouvernance permettant de s'adapter à l'évolution rapide des territoires transfrontaliers et de leurs enjeux. L'articulation entre ces deux impératifs nécessite d'impliquer les acteurs à tous niveaux (local, régional, national et européen).

Des principes pour guider les réflexions et l'action à l'échelle des bassins de vie transfrontaliers

A travers les principes proposés ci-dessous, la MOT et son réseau plaident en faveur **d'un changement de paradigme pour les territoires frontaliers**, afin de faire de leur spécificité un atout pour le développement des territoires.

- ▶ **Un principe de synergie et complémentarité :** Les différences d'organisation, de fonctionnement et de ressources des territoires des bassins de vie transfrontaliers sont source de richesse. Il convient d'en tirer parti via une logique de complémentarité et de synergie pour développer la qualité de vie sur les territoires frontaliers. Alors que ces derniers sont souvent situés en périphérie des centres de décision, tirer parti de ces complémentarités peut permettre d'en faire des territoires d'innovation et d'améliorer l'accès des habitants aux services et équipements sur les bassins de vie transfrontaliers. ([Propositions 1-6](#)).
- ▶ **Un principe de co-développement et réciprocité :** Face aux asymétries parfois prononcées qui se matérialisent sur les bassins de vie transfrontaliers, les acteurs à tous niveaux doivent travailler ensemble au développement équilibré du territoire, dans une logique de solidarité territoriale et pas seulement de concurrence. Pour permettre la cohésion sociale et territoriale, le développement d'une partie du territoire transfrontalier ne peut se faire au détriment de l'autre. Au contraire, les stratégies territoriales transfrontalières doivent s'appuyer sur des logiques de réciprocité et de co-développement afin d'assurer un développement territorial soutenable, juste et attractif. ([Propositions 7-10](#)).
- ▶ **Un principe de connaissance et compréhension des bassins de vie transfrontaliers :** Pour permettre une action efficace et cohérente à l'échelle des bassins de vie transfrontaliers, il est nécessaire de s'appuyer sur des données quantitatives et qualitatives transfrontalières. La reconnaissance des bassins de vie transfrontaliers en tant que territoires de vie et de projets cohérents ne peut se faire sans une meilleure connaissance de ces territoires, de leur fonctionnement et interdépendances. ([Propositions 11-12](#)).
- ▶ **Un principe de gouvernance multi-niveau et multi-acteurs :** Les bassins de vie transfrontaliers se trouvent à la croisée de multiples échelles territoriales et de l'action de nombreux acteurs publics et privés. Pour adopter des stratégies territoriales adaptées à ces territoires, il est nécessaire d'identifier et impliquer les acteurs compétents à tous les niveaux (local, régional,

national et européen) et de dialoguer avec l'ensemble des acteurs des territoires (chercheurs, société civile, acteurs économiques et environnementaux...) afin de construire une vision partagée de ces derniers. L'interconnaissance transfrontalière et la volonté de travailler ensemble des élus locaux apparaissent essentielles pour assurer une gouvernance efficace des bassins de vie transfrontaliers aux différentes échelles. (Proposition 13-14).

14 propositions pour un développement soutenable, équitable et attractif des bassins de vie transfrontaliers

Afin de répondre aux besoins spécifiques des bassins de vie transfrontaliers, la MOT et ses partenaires locaux ont exploré différents leviers d'action dans le cadre de l'expérimentation bassins de vie transfrontaliers.

Faciliter le quotidien et l'accès équitable aux marchés, services et équipements sur les bassins de vie transfrontaliers

- ▶ **Proposition 1 : Santé** - vers une reconnaissance mutuelle du système de soins du pays voisin afin de faciliter l'accès aux soins sur le bassin de vie transfrontalier, dans une logique gagnant-gagnant qui implique les efforts nécessaires de développement d'équipements médicaux importants de chaque côté de la frontière.
- ▶ **Proposition 2 : Santé** - adapter les possibilités de choix du médecin traitant sur les bassins de vie transfrontaliers, en permettant notamment de désigner un médecin situé de l'autre côté de la frontière.
- ▶ **Proposition 3 : Transport** - vers une harmonisation tarifaire sur les lignes de transports en commun transfrontalières.
- ▶ **Proposition 4 : Services administratifs** – créer des guichets administratifs uniques transfrontaliers, à l'instar de Maisons de Services transfrontalières.
- ▶ **Proposition 5 : Télétravail** – déroger au régime d'établissement stable sur les bassins de vie transfrontaliers afin de permettre le co-travail pour les travailleurs frontaliers.
- ▶ **Proposition 6 : Citoyenneté** – Expérimenter des cartes de citoyens frontaliers sur les bassins de vie transfrontaliers afin de faciliter la circulation des habitants des bassins de vie transfrontaliers, même en cas de fermeture de frontière.

Favoriser un développement équilibré et la réciprocité sur les bassins de vie transfrontaliers

- ▶ **Proposition 7 : Métiers en tension** – Expérimenter une indemnité de résidence pour les personnes travaillant dans des métiers en tension sur les bassins de vie transfrontaliers.
→ Pistes complémentaires évoquées : financement transfrontalier de formations, expérimentations en matière de logement abordable sur les territoires frontaliers en zone tendue...
- ▶ **Proposition 8 : Amortisseurs transfrontaliers** – expérimenter des mécanismes de participation des acteurs privés au développement d'infrastructures (transport, logement...) sur les bassins de vie transfrontaliers (ex : PEEC transfrontalière, Versement/fond mobilité transfrontalier)
- ▶ **Proposition 9 : Formation** – Permettre la reconnaissance automatique des diplômes, notamment pour les métiers en tension, dans les bassins de vie transfrontaliers
- ▶ **Proposition 10 : Planification territoriale** – Systématiser la concertation des territoires du pays voisin dans les documents de planification et projets pouvant impacter les territoires voisins sur les bassins de vie transfrontaliers.

Améliorer la connaissance et reconnaissance des bassins de vie transfrontaliers

- ▶ **Proposition 11 : Données** - Mutualiser et mettre en cohérence les données statistiques et géographiques à l'échelle transfrontalière.
- ▶ **Proposition 12 : Données** - Favoriser la production de données qualitatives et sensibles à l'échelle transfrontalière.

Imaginer des modes de gouvernance adaptés aux bassins de vie transfrontaliers

- ▶ **Proposition 13 : Contractualisation** - Développer des outils de travail partenariaux transfrontaliers (à l'instar de « contrats de réciprocité transfrontaliers »)
- ▶ **Proposition 14** : Améliorer l'interconnaissance des acteurs (techniques comme politiques) par la formation et des échanges professionnels sur les bassins de vie transfrontaliers

Pour concrétiser la prise en compte des territoires frontaliers et l'action à leur échelle, la nécessité d'agir à tous les niveaux

Au niveau local

- ▶ Systématiser un « regard à 360° » des territoires afin de mieux prendre en compte la dimension transfrontalière, notamment dans les stratégies territoriales locales, enquêtes (ex : enquêtes de déplacements) et documents prescriptifs d'aménagements du territoire (En France : SRADDET, Scot, Plu(i)... , et leurs équivalents dans les pays voisins)
- ▶ Mettre à l'agenda les enjeux frontaliers au niveau local et régional
- ▶ S'appuyer sur les opportunités d'adaptation et de différenciation de l'action locale (en France : loi 3DS, loi 2021 sur les expérimentations) pour expérimenter des actions et dispositifs adaptés aux besoins des territoires transfrontaliers.
- ▶ Construire et pérenniser des cadres de dialogue et de travail transfrontaliers, tant au niveau technique que politique

Au niveau national

- ▶ Créer un comité interministériel sur le transfrontalier afin de pouvoir faire remonter les obstacles rencontrés par les territoires et assurer une réponse coordonnée.
- ▶ Décliner et renforcer les dispositifs et programmes nationaux sur les territoires frontaliers, à l'instar des programmes France Services, Petites Villes de demain ou Villages d'avenir

- ▶ Prendre en compte le transfrontalier lors des analyses d'impact préalables aux projets de lois français
- ▶ Promouvoir sur chaque frontière un dispositif bilatéral sur le modèle du Traité d'Aix la Chapelle
- ▶ Définir sur chaque frontière, comme prévu par le code Schengen, les « régions transfrontalières », et les prendre en compte dans la gestion des frontières
- ▶ Confirmer le rôle de « tiers de confiance » de la MOT au niveau national et bilatéral, et conforter son financement.
- ▶ Il existe des lois littoral, montagne... Pourquoi ne pas envisager une loi portant sur les territoires frontaliers, reconnaissant leurs spécificités et la nécessité de s'adapter à leurs besoins.

Au niveau européen

- ▶ Adopter le projet de règlement Facilitating Cross-Border Solutions (FCBS) qui doit permettre d'améliorer la résolution d'obstacles transfrontaliers, notamment via le développement d'un réseau de points de coordination transfrontaliers, sur chaque frontière, dans les capitales et à la Commission.
- ▶ Maintenir après 2027 la politique de cohésion européenne, et notamment les programmes INTERREG
- ▶ Réaffirmer l'appui de la MOT, aux côtés de l'ARFE et du CESCO à la Plateforme transfrontalière européenne du Comité des régions (réseau des acteurs du transfrontalier), ainsi que de la Commission européenne et du Parlement européen.

Plus d'infos :

- ▶ www.espaces-transfrontaliers.eu

Etude de la MOT et sa synthèse :

- ▶ espaces-transfrontaliers.org: [Expérimentation "Bassins de vie transfrontaliers"](#): [Connaitre, comprendre et agir à l'échelle des bassins de vie transfrontaliers](#)

Contact MOT :

Alice DURET
+33 (0)7 80 90 27 64
alice.duret@mot.asso.fr
